

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AFJE
18 NOVEMBRE 2009

Allocution de Thierry Desmarest

Je voudrais tout d'abord vous remercier de l'invitation que m'a faite votre Président, Alain-Marc Irissou, de venir conclure votre Assemblée Générale, Assemblée qui marque le 40^{ème} anniversaire de l'association. Le simple fait de cet anniversaire souligne l'importance économique de la profession de juristes dans notre pays et sa représentativité au niveau national et européen.

Je suis très heureux que cette manifestation ait lieu dans ce musée du Quai Branly consacré au dialogue des cultures, thème qui ne peut que nous inspirer tous. Je dirais presque que je m'y sens un peu chez moi en tant que président de la Fondation Total dont j'ai le plaisir de vous dire qu'elle est Grand Mécène de ce musée. Il est apparu important pour Total et sa Fondation de soutenir un lieu de mémoire et de création dédié aux peuples et aux communautés qui nous sont chers, que nous connaissons, qui sont nos voisins dans les pays où nous développons nos activités.

Permettez-moi de vous dire quelques mots sur la Fondation Total qui a été créée en 1992, à un moment où le concept de « responsabilité sociétale » était en gestation. Elle a évolué au fil du temps pour élargir ses missions désormais dans trois axes :

- la protection de l'environnement et de la biodiversité marine portant notamment sur la protection d'espèces menacées ou d'écosystèmes fragilisés,
- dans le domaine de la santé avec des partenariats comme celui que nous avons avec l'Institut Pasteur ou dans le domaine de la solidarité comme la création d'un fonds en faveur des jeunes en France en partenariat avec le Haut Commissariat à la Jeunesse,
- dans le domaine culturel pour promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national.

La Fondation Total est dotée d'un budget d'environ 10 millions d'euros par an et les dépenses sont réparties de manière à peu près équivalente entre ces trois axes : solidarité, culture et environnement.

Je suis particulièrement intéressé par le thème retenu pour la visite que vous allez entreprendre dans ce musée : « les sociétés et la loi ». Il sera certainement passionnant de découvrir l'émergence de la loi au sein des civilisations et la représentation symbolique qu'elles ont pu en faire.

La loi, du moins quand elle est bien faite, doit avoir une fonction pacificatrice entre les institutions et les individus et entre les individus.

Alors, parlons du sujet qui a, sans doute, motivé votre invitation.

Qu'est-ce qu'un Président de grande société a appris et sait du droit ?

Tout d'abord, je dois dire que, partant d'un niveau proche de zéro, j'ai commencé à apprendre du droit dès le premier jour de mon entrée dans le

Groupe Total, il y a 30 ans, comme Directeur de la filiale algérienne et les premiers cours avec un jeune juriste qui a, depuis, fait une très belle carrière de négociateur, se sont déroulés dans un contexte assez chaud !

Depuis, d'après ce que me dit mon directeur juridique, j'en fais tous les jours. Alors j'ai regardé mon agenda et j'ai constaté que j'ai en effet une certaine légitimité à vous parler de droit et de la fonction juridique. A quoi ressemble une semaine type :

- *lundi*, je travaille à la préparation des nouvelles règles de gouvernance du Groupe,
- *Mardi*, je représente le Groupe auprès du gouvernement d'un État étranger pour amorcer une négociation,
- *mercredi*, on m'explique les nouvelles règles du droit nigérian sur la base desquelles on décidera du cadre juridique à adopter pour les futurs projets,
- *jeudi*, j'ai une réunion concernant le dossier de l'Erika dont l'audience devant la Cour d'Appel vient de se terminer. En fait, non, c'est demain que nous aurons le rendu du jugement d'AZF. L'actualité n'est jamais loin.

Un mot tout de même sur le dossier Erika. Il eut été sûrement plus facile sur le plan de l'image de tirer un trait ; ce que certains nous ont conseillé. Vous, juristes vous êtes à même de comprendre que lorsque se posent des questions juridiques de principe pour l'exercice à venir de nos activités, en terme de sécurité juridique, nous avons le devoir d'aller en appel. Mais nous ne sommes pas indifférents aux dommages subis par les victimes de la marée noire et nous avons proposé aux parties civiles qui ne souhaitent pas poursuivre la procédure en appel de leur verser les indemnisations fixées par le Tribunal, marquant ainsi notre solidarité.

- *vendredi*, je parle de la responsabilité sociétale devant un parterre d'analystes spécialistes de CSR, la Corporate Social Responsibility, ou plutôt pour être tout à fait exact, c'est le Directeur Général de Total qui fera cette présentation demain à Londres.

Ainsi, vous voyez bien que dans un contexte de juridiciarisation croissante de la vie économique, je dois intégrer des concepts juridiques toujours plus nombreux dans mon quotidien et je le fais évidemment en m'appuyant sur les juristes et en les associant à ma réflexion.

En tant qu'ingénieur, j'apprécie les discussions avec les juristes et j'apprécie de me confronter à la logique juridique bien particulière sur certains plans, mais au fond pas si éloignée que cela des rigueurs de la formation scientifique que j'ai eue : des arguments, un enchaînement qui interpelle un esprit rationnel, mais parfois aussi des surprises.

Au fil des ans, je pense que je suis devenu capable d'expliquer à mes pairs les différences des règles de procédure en France et aux Etats-Unis pour lancer des OPA, ou ce qu'est une citation directe, ou ce qu'est une class action dans la pratique américaine sans parler des dispositions parfois

obscures du droit des sociétés ou des réglementations à portée extra-territoriale.

Oui, les non juristes, et les patrons en particulier, font du droit tous les jours.

Il est très important que l'entreprise, quelle qu'en soit la taille, dispose d'une force de frappe juridique interne non pas dans un esprit guerrier mais pour accompagner leur entreprise, sa stratégie, ses risques et la diversité de ses activités que les juristes internes à l'entreprise connaissent mieux que quiconque dans un environnement légal et réglementaire en perpétuel mouvement.

Il est important aussi que, pour des projets très confidentiels, une première phase puisse se dérouler exclusivement en interne. Ce qui me paraît le plus important, c'est le sentiment de liberté que me procure la possibilité de rencontrer les juristes de l'entreprise sur des thèmes très divers et d'en débattre avec eux.

C'est la raison pour laquelle, comme mon directeur juridique, je soutiens le projet de la Commission Darrois sur la création du statut d'avocat en entreprise. Ce nouveau statut qui permettrait au juriste d'accéder à la confidentialité des avis qu'il émet, viendra renforcer la liberté que j'ai évoquée. Je vous encourage à vous mobiliser pour cette réforme qui présente un grand intérêt pour l'entreprise dans laquelle vous travaillez.

Ce soir après vous avoir rejoint comme juriste, certes encore un peu néophyte, me voici devenu votre avocat pour défendre votre démarche vers la consécration de la confidentialité juridique.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une très bonne soirée.
